



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 JUIN 2023 à 21h30

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 17

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET – Caroline MARTIN - Claude BAUDSON – MICHEL Florence - Thomas BERTRAND - Timothée CHILTE – Emmanuelle DANIEL - Jean-Claude DAUTOIS - Sébastien GOURDAIN - Sandrine GRESSIER - Ladislav JAKOVAC - Pierre-Bernard MSIKA- Lorraine PASTOL - Laure ROUX - Gérald MERLE - Virginie BAUDSON - Joël WYON

Absents : 10

Mesdames et Messieurs : Virginie COUTURE - Julie GAILLARD - Didier WERNERT – Josiane VANDRIESSCHE – Stéphane GENNARINO - Valérie GAROFALO - Ludivine SIX

Pouvoirs : 5

Madame COUTURE donne pouvoir à Madame MICHEL

Monsieur WERNERT donne pouvoir à Monsieur DELVALLET

Madame VANDRIESSCHE donne pouvoir à Monsieur MERLE

Secrétaire de séance : Madame Florence MICHEL

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers votants : 22

Date de convocation : 03 Juin 2023

Date d'affichage : 03 Juin 2023

La séance est ouverte à 21h30. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL :

- 1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 Avril 2023
- 2/ Délégations du Conseil Municipal au Maire

FINANCES :

- 3/ Syndicat d'Electricité de l'Oise : travaux d'éclairage public - année 2023
 - Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL

URBANISME :

- 4/ Demande de déclassement d'un chemin communal
 - Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL

INTERCOMMUNALITÉ

- 5/ Communauté de Communes Thelloise : prise de compétence groupement de commande transport collectif
 - Rapporteur : Monsieur le Maire
- 6/ SIVU Rural'Oise : rapport d'activités 2022
 - Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET
- 7/ SIVOM de Cires-Lès-Mello - Mello : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service – année 2021
 - Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL

QUESTIONS DIVERSES

Séance du 09 Juin 2023

Alain GUÉRINET

I. CONSEIL MUNICIPAL :**1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 Avril 2023**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal du 04 Avril 2023.

Considérant qu'aucune objection n'est formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 04 Avril 2023 est adopté à l'unanimité.

2) Délégations du conseil Municipal au Maire

Démarches et actions depuis le 04 Avril 2023 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de ses différents rendez-vous et entretiens réalisés en sa qualité de Maire ainsi que les démarches entreprises depuis le 04 Avril 2023.

Monsieur le Maire n'a signé aucune décision depuis le dernier conseil municipal du 04 Avril 2023.

II. FINANCES LOCALES :**3) SE60 : Fonds de concours : Eclairage public - validation des travaux d'investissements 2023**

- Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL

Par délibération n°2020-061 et 2020-062 en date du 04 décembre 2020, la commune de Cires-Lès-Mello a délibéré pour transférer les compétences « Eclairage Public et « enfouissement de réseaux » en matière d'investissement au Syndicat d'électricité SE60.

La commune a inscrit au budget 2023 des crédits pour la réalisation de travaux en matière d'éclairage public et a programmé avec le SE60 une intervention sur le secteur du hameau du Tillet (2^{ème} phase)

Après une première phase de travaux votée en 2022 pour le remplacement des lanternes dans la côte du Tillet (travaux réalisés en 2023), les lanternes d'éclairage public de l'ensemble des rues du hameau du Tillet vont être remplacées par de nouvelles lanternes à LED dans le cadre du programme de travaux 2023.

Ces travaux permettront d'améliorer l'éclairage dans la commune par l'installation de lanternes plus performantes tout en réduisant la consommation d'électricité grâce aux ampoules à LED.

Le plan de financement du programme 2023 n'ayant pas été reçu, Monsieur le Maire propose de sursoir à statuer dans l'attente de la réception du document et de sa présentation lors du prochain conseil municipal

Les membres du conseil municipal valident cette proposition.

Ce point sera examiné dès réception du plan de financement.

III. URBANISME :

4) Demande de déclassement d'un chemin communal

➤ Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL

Par mail en date du 16 mai 2023, un notaire demande à la commune le déclassement de la sente rurale n°32 dite « des fortes terres » afin de pouvoir vendre un terrain sur lequel une construction a été érigée sans permis de construire.

La procédure de déclassement étant soumise à délibération du Conseil Municipal, une attestation a été signée par Monsieur le Maire pour informer les parties que ce point serait inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil du 09 Juin 2023.

Monsieur le Maire et Monsieur CABORDEL, 1^{er} adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme et du cimetière présentent le dossier aux membres du conseil municipal.

Monsieur CABORDEL propose deux alternatives :

- la déviation sur une parcelle appartenant au vendeur
- le déclassement de la totalité de la sente et pas seulement la partie qui traverse la parcelle concernée par la vente.

Il propose ensuite aux membres du conseil municipal de surseoir à statuer afin de s'assurer de la mise en oeuvre juridique de l'ensemble de ces possibilités.

Les membres du conseil municipal valident le report de cette délibération.

IV. INTERCOMMUNALITÉ :

5) Communauté de Communes Thelloise : prise de compétence groupement de commande transport collectif

➤ Rapporteur : Monsieur le Maire

Par courrier reçu le 05 avril 2023, la Communauté de Communes Thelloise explique que plusieurs Maires ont sollicité la Communauté de Communes dans le but de constituer un groupement de commandes relatif aux transports collectifs.

Pour se faire la Communauté de Communes doit étendre ses compétences au sens de l'article L.5211-4-4 du code général des collectivités territoriales.

Comme pour toute prise de compétence, le conseil municipal des communes de la Communauté de Commune doit se prononcer dans les trois mois à compter de la notification afin que Madame la Préfète constate par arrêté préfectoral, l'extension de compétences si les conditions de majorité qualifiée sont respectées.

Séance du 09 Juin 2023

Alain GUÉRINET

La délibération de la Communauté de Communes Thelloise sur la prise de compétence groupement de commandes et le modèle de délibération des communes ont été transmis avec la convocation à la réunion.

Le Conseil Municipal, après entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

APPROUVE la modification des statuts en étendant les compétences pour la passation et l'exécution des marchés publics et/accords-cadres passés dans le cadre de groupements de commandes constitués des communes membres et auxquels la Communauté de Communes Thelloise participerait ou non dans les conditions prévues à l'article L.5211-4-4 du CGCT : « constituer un groupement de commandes entre les communes et la Communauté de Communes Thelloise, par convention, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes quelques que soient les compétences transférées, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupements » ;

NOTIFIE la présente délibération au Président de la Communauté de Communes ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la bonne application des présentes.

6) SIVU Rural'Oise : rapport d'activités 2022

- Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET

Par courrier électronique du 26 avril 2023, le SIVU Rural'Oise, en charge de la gestion des accueils de loisirs pour les communes de Boran-sur-Oise, Cires-Lès-Mello et Précý-sur-Oise, a adressé à la commune le rapport d'activités de l'année 2022.

Monsieur le Maire souhaite porter ce rapport à la connaissance du conseil municipal.

Monsieur DELVALLET Maire-adjoint en charge de l'éducation, la culture, la communication détaille en séance les principaux chiffres et projets de l'année 2022

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, Maire-adjoint en charge de l'éducation, la culture, la communication,

PREND ACTE du rapport d'activités 2022 du SIVU Rural'Oise

7) SIVOM de Cires-Lès-Mello - Mello : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable – année 2021

- Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL

Par courrier électronique du 10 mai 2023, le SIVOM de Cires-lès-Mello/Mello demande aux deux communes de présenter au Conseil Municipal les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable des années 2021.

Le rapport présente les chiffres clés du service de gestion de l'eau potable qui permettent de caractériser le service, et des indicateurs de performance qui permettent d'évaluer sa qualité et sa performance.

Monsieur CABORDEL, 1^{er} adjoint et Président du SIVOM présente les principaux chiffres des rapports transmis avec la convocation à la réunion

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, 1^{er} adjoint au Maire en charge des finances, de l'urbanisme et du cimetière et Président du SIVOM de Cires-Lès-Mello et Mello.

PREND ACTE du rapport de l'année 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DAUTOIS et Monsieur MSIKA évoquent la fermeture du crédit agricole.

Monsieur le Maire s'engage à mettre en place un point relais chez un commerçant (uniquement pour les clients Crédit Agricole).

Monsieur MSIKA demande si la Poste peut prendre le relais (installation d'un distributeur). Monsieur MSIKA et Monsieur WYON évoquent les conséquences : perte de chiffres d'affaires pour les commerçants, personnes dépendantes et/ou en difficulté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25

CIRES-LES-MELLO, le 28 Juin 2023

Le Maire,

Alain GUÉRINET

